

**ARRETE N°4/2023 : CHAMPIONNAT REGIONAL AQUADOME - FERMETURE
PARTIELLE DU DÔME LE 26 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT l'organisation, dans l'enceinte du Dôme, d'un championnat régional d'apnée, par l'association Aquadôme ;

CONSIDERANT que l'organisation de cette manifestation nécessite la fermeture au public d'une partie de l'équipement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'espace aquatique sera exceptionnellement fermé au public le dimanche 26 mars 2023.

ARTICLE 2 : Les horaires d'ouverture au public des espaces « forme » et « bien-être » sont maintenus.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 10/02/2023
Transmis en Préfecture et affiché le 13/02/2023



Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal